

Le diagnostic des risques de pollution de l'eau dans une région d'élevage

Diagnosing the risks of water pollution on livestock areas

A.C. DOCKÈS, C. GUINAMARD, J. CAPDEVILLE

Institut de l'Elevage, 149, rue de Bercy – 75595 PARIS Cedex 12

L'Institut de l'Elevage a acquis depuis une dizaine d'années une expérience dans la réalisation de diagnostics techniques préalables à des actions de conseil aux éleveurs (opérations Fourrages-Mieux, Top-Lait). La démarche présentée permet d'identifier et de hiérarchiser les risques de pollution de l'eau liés aux activités d'élevage dans une zone donnée, afin de déterminer des priorités pour l'action et de prévoir les coûts de leur réalisation.

Des actions locales sur les milieux les plus vulnérables, axées sur les pratiques, les équipements ou les types d'exploitations les plus polluants paraissent, en effet, plus porteurs d'efficacité sur l'eau qu'un saupoudrage d'actions sur l'ensemble du territoire.

La démarche proposée repose sur trois grands principes :

- l'élaboration de typologies pour formaliser la diversité des situations (zones géographiques, systèmes d'exploitations, types d'équipements ou de pratiques....) ;
- la valorisation de la connaissance des exploitations des experts locaux, associée à l'analyse des données statistiques disponibles et lorsque c'est nécessaire du recueil d'informations spécifiques par enquête ;
- la prise en compte des risques de pollution de l'eau dans leur globalité, au niveau des bâtiments et équipements d'élevage comme à celui des pratiques agricoles (gestion des engrais de ferme, assolements....).

Une démarche en six étapes permet de bâtir le diagnostic (1) :

1. Zonage – Si la zone d'étude est de dimension importante, ou hétérogène, il s'agit de définir une typologie de situations locales (par exemple, de petites régions agricoles), homogènes du point de vue du milieu naturel et des risques agricoles. Le zonage permet, si nécessaire, de choisir quelques situations significatives de la diversité régionale au sein desquelles sera conduit un diagnostic approfondi.
2. Repérage des systèmes de production à dire d'experts. Cette étape permet de recenser et de décrire la diversité des systèmes de production de la petite région, puis de sélectionner un échantillon d'exploitations à enquêter.
3. Diagnostics en exploitation réalisés avec la méthode DeXeL pour identifier et hiérarchiser les problèmes de pollution sur les exploitations d'élevage, sur un échantillon raisonné d'exploitations.
4. Définition de situations types bâtiment et agronomie. Ces typologies des « façons de polluer » caractérisent les exploitations par des problèmes ou des combinaisons de problèmes spécifiques. Elles mettent également en avant les facteurs de risques propres à chaque situation type. L'utilisation de l'analyse statistique combinée avec les connaissances des experts est déterminante dans la réussite de cette étape.
5. Définition et chiffrage des solutions – Les situations types mettent en évidence des problèmes de pollution. A partir de la reconstitution pour chaque situation type d'un diagnostic de synthèse reprenant les pratiques agronomiques et les bâtiments à risque, des groupes d'experts spécialistes de leurs domaines proposent des solutions techniques cohérentes et adaptées au contexte, puis estiment leur coût. Pour la partie bâtiment, le chiffrage de chacun des projets est réalisé grâce à la méthode des blocs de coûts (décomposition des travaux en situations élémentaires)
6. Quantification des résultats – Une enquête simplifiée, par exemple téléphonique, sur un échantillon statistiquement représentatif de la diversité étudiée permet de connaître le nombre d'exploitations dans chaque situation type « pollution », dans chaque système de production ou dans chaque zone, de définir des priorités d'action et de chiffrer de manière globale les coûts de résolution des problèmes.

L'Institut de l'Elevage dispose ainsi d'un corps de méthodes qui ont été testées à l'échelle de petites et de grandes régions géographiques et qui constituent des outils pour orienter conseils et aides aux éleveurs.

(1) Elle a été pratiquée sur la zone d'élevage du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (Rhône-Alpes, Franche-Comté, les Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence) ainsi que dans la Vallée du Don (44) et du Wimereux (62)